

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 décembre 2015

---

**TRANSPORTS PUBLICS DE VOYAGEURS - (N° 3314)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 33

présenté par

Mme Abeille, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin, Mme Bonneton, M. Cavard,  
M. Coronado, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau,  
M. Molac, M. Roumégas et Mme Sas

-----

**ARTICLE 4**

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« pour une durée inférieure à une semaine. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En commission, le recours à la sous-traitance en matière de contrôle de titre a été présentée comme une mesure provisoire, afin de permettre des missions exceptionnelles et ponctuelles.

Dès lors il semble important de limiter dans la loi ces missions à une semaine, afin d'éviter que ces exceptions ne se prolongent.